

RELEVÉ DE DECISIONS

de la séance de conseil municipal de Yenne du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : André BENET, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT, Catherine DESMOUGINS, Marie-Rose DLOUHY, Michel DULLIN, Elsa ECHANTILLAC, Philippe GACHE, Robert LEGRAND, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, Sylvie MOULARD, Jocelyne PROVENT, Jean-Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Gwénaëlle FALAISE qui donne sa procuration à Catherine DESMOUGINS, François MOIROUD qui donne sa procuration à Patrick MILLION BRODAZ, Jérôme PUTHON qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Louis BELLY qui donne sa procuration à Michel DULLIN.

Membres absents : Robert COUTURIER, Valérie ALMAIDA, Cécile CELEYRON

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

membres en exercice : 23 / présents : 16 / quorum atteint

Approbation du relevé de décisions de la séance du 12.12.2017 à l'unanimité

Votants : 20 Pour : 20 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

En préambule de la séance, le maire commente la raison de l'exposition de 6 toiles de Jean DELETRAZ, artiste peintre local de renom. Il en profite pour remercier sa famille qui a bien voulu prêter ces tableaux ainsi que le président et les membres de l'association « les AMIS de Jean DELETRAZ » qui, à la dissolution de l'association, ont fait don à la mairie du solde créditeur de leur compte bancaire d'un montant de 1183.05 euros. Il a été émis le vœu que cette somme soit dédiée à l'acquisition d'ouvrages d'art ou à la réalisation d'une peinture murale. C'est cette option qui a été retenue et il reste à trouver le support, mur ou autre, qui accueillera l'œuvre qui sera choisie en partenariat avec les généreux donateurs.

Le maire accueille ensuite André QUAY THEVENON, ancien maire de Drumettaz Clarafond et ancien président de la CALB, membre actif de l'association « Terre de liens » invité à évoquer le sujet des Zones Agricoles Protégées –

1/ Délibérations :

1 ↻ Mise en place du régime indemnitaire réglementaire pour les agents techniques municipaux (RIFSEEP)

Le maire rappelle la délibération du 13 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP : **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel**, attribué dans un premier temps en fonction de la parution des décrets, aux personnels des filières administrative et sociale. Le décret inhérent à la filière Technique étant paru, il convient de décider des conditions d'attribution et du montant des indemnités aux personnels techniques (l'ancien régime en place étant aboli). Après avoir entendu les explications et constaté les enveloppes budgétaires ouvertes ?

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'instaurer la répartition du RIFSSEP aux personnels techniques selon les conditions énoncées.

Votants : 20 Pour : 20 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

2 ↻ Ouvertures de crédits pour 2018 (budget assainissement)

L'article L.612-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférent au remboursement de la dette.

le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de faire application de cet article et d'ouvrir le quart des crédits nécessaires à la section d'assainissement au Budget d'assainissement 2018.

Votants : 20 Pour : 20 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

3 ↻ Signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion

Le maire explique que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Savoie, en charge de la gestion de carrière des agents de la collectivité, a mis en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 0.36% de la masse salariale (0.33% actuellement).

L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le Centre de Gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,

AUTORISE le maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Votants : 20 Pour : 20 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

4 Signature d'un avenant au bail de location suite à révision triennale du loyer

Le maire rappelle le renouvellement du bail de la gendarmerie intervenu le 30 juillet 2012 et consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, moyennant un loyer révisable à l'expiration de chaque période triennale.

Le montant annuel du loyer annuel **au 1^{er} janvier 2015 avait été fixé à 29 866 euros.**

La Direction des Finances Publiques, ayant pouvoir pour évaluer le montant du loyer révisable propose **qu'à compter du 1^{er} janvier 2018**, celui-ci soit porté annuellement à **30 547.58 euros**, pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau montant du loyer annuel de 30 547.58 euros, pour une nouvelle période de trois ans.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°2 au bail du 30 juillet 2012, ainsi que toutes pièces inhérentes à cette affaire.

Votants : 20 Pour : 20 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

5/ Election d'un adjoint suite à démission d'Elsa ECHANTILLAC qui reste élue.

Les élus sont invités à faire connaître leur candidature à ce poste d'adjoint. Une seule candidature est citée, celle de Claudine BOLLIET. Le maire fait alors procéder au vote.

Après dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

membres présents : 16

porteurs de procurations : 4

Enveloppes trouvées dans le réceptacle : 20

Votes pour Claudine BOLLIET : 14

Bulletins blancs : 6

majorité absolue : 11

Claudine BOLLIET est alors proclamée 5ème adjointe, et Christian CHAPEAU, lui-même 5ème adjoint, devient à son tour 4ème adjoint.

Le conseil municipal, APPROUVE le résultat du vote et

AUTORISE le maire à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

3/ Questions diverses

Une mise à jour des commissions et de leur composition sera entreprise dans le mois à venir.

Rapports des commissions :

Christian CHAPEAU, adjoint en charge des questions d'urbanisme, qui, en l'absence de Jérôme PUTHON, adjoint aux travaux, relate aussi l'avancement des autres programmes.

↳ **Marais de Lagneux** : Sur un plan technique, les travaux sont terminés mais des ouvrages hydrauliques sont à rectifier ou conforter. Sur le plan administratif : reste la réponse à donner aux services de la DREAL après leur visite du 21 décembre 2017.

↳ **PLU** : Est fait l'exposé du contenu en cours du Plan d'Aménagement et de Développement Durable en études, clé de voûte du PLU et de ses enjeux.

- **Prochaine réunion conjointe SPR (étude du patrimoine) et PLU** le mardi 13 février de 11h 00 à 17 h00 avec déjeuner de travail

↳ TRAVAUX :

1/ **Assainissement à Ameysin** en cours. Avancement normal malgré les pluies diluviennes car le terrain est très perméable ; passage de la route de Novalaise avec sa coupure pour la semaine.

2/ **Grenailage cours du Marquis** reporté en février 2018, pour cause de temps trop humide pour ce type de travaux.

3 / **Projet de rénovation énergétique de l'école** ; étude de projet en cours avec recherche d'économie et d'un plan de subvention supportable en 2018 pour la commune

4/ **demande d'action d'urgence sur les toitures** de nombreux bâtiments communaux dont celui du Clos des Capucins. Devis d'intervention en cours.

Marie Rose DLOUHY, adjointe en charge de l'animation et des questions scolaires

↳ **Rythmes scolaires** – La réponse concernant le changement ou le maintien des rythmes scolaires, devra être transmise à l'inspecteur d'ACADEMIE, 10 jours avant la date choisie du 27 mars 2018, pour passage devant le conseil départemental de l'Education Nationale. Les conseils d'écoles auront été réunis, permettant de répondre à l'obligation de transmettre les comptes-rendus pour examen à la séance du 27 mars. Ils devront mentionner, sous forme de votes, l'avis des membres du conseil des parents.

Il devra être rédigé un courrier de la mairie indiquant précisément les horaires scolaires souhaités qui seront applicables dès la rentrée 2018-2019.

↳ **Réunion programme des festivités 2018 : le mardi 30 janvier à 20 heures**

↳ **Repas des aînés de la commune** - 24 mars 2018 servi à la salle polyvalente de Yenne.

Jean-Marc WATIER, adjoint en charge de la communication, de l'informatique entre autres.

↳ Information sur l'installation du logiciel Mail In Black sur toutes les messageries de la mairie en @mairie-yenne.fr, pour éviter le spam (courriel indésirable ou pourriel) et résoudre les problèmes aléatoires d'envoi de messages bloqués par certains fournisseurs d'accès.

- **Intervention du maire :**

S'agissant des communes nouvelles dont il a déjà été question par l'envoi d'un courrier d'intention au maire de Traize et des autres communes mitoyennes de la communauté de communes, par la distribution d'un questionnaire (30 réponses dont 5 contre le concept) dans le bulletin, et par l'intervention de Claude Comet, maire de Parves et Nattages à la cérémonie des vœux, il souhaiterait dès lors, envoyer un courrier visant à mettre en route cette possible procédure, aux maires des communes mitoyennes, y compris du département de l'Ain. Le courrier est proposé à la lecture et le conseil valide le principe de son envoi aux destinataires pressentis.

Il en profite aussi pour évoquer le retour du sondage par la commune de la Balme, souhaitant ne pas faire partie du bassin de vie de Yenne et ne pas vouloir adhérer à une éventuelle commune nouvelle avec Yenne. Lecture faite de la proposition du courrier, le conseil le valide et accepte qu'il soit transmis à son destinataire- (pas d'opposition)

S'agissant du projet de courrier sur la demande du lancement d'une étude-bilan de l'état écologique du Rhône, 35 ans après sa dérivation, à l'Agence de l'EAU. Le maire évoque la lettre de soutien reçue de monsieur le président du Conseil Départemental de la Savoie, Hervé GAYMARD.

S'agissant du projet de numérotation qui a été évoqué en réunion des maires, la Communauté de Communes accepte de porter ce dossier qui concerne à ce jour d'autres collectivités de la CCY qui rencontrent des problèmes similaires aux nôtres. Néanmoins, si ce projet est porté par la CCY pour les communes concernées, visant ainsi à une méthodologie commune et des matériels identiques et uniformisés, chacune d'elles aura à sa charge les dépenses engagées.

S'agissant de la location du local commercial appartenant à la commune depuis une année (sis à côté de la mairie). Initialement, il avait été décidé qu'il serait dédié au possible accueil d'une agence postale communale au cas où les informations reçues de la prochaine fermeture de la poste seraient avérées. Heureusement, cette annonce étant désormais devenue caduque officiellement, il a été décidé de louer le dit local après avoir proposé à l'Office de Tourisme de l'utiliser ponctuellement ou régulièrement pour des animations ou expositions. Les quelques demandes reçues depuis octobre 2017 ont été étudiées avec attention. Néanmoins, les critères présents ne répondant pas, pour l'ensemble, aux attentes des demandeurs, à l'exception de celles de l'un d'eux, il a été décidé de contractualiser pour une durée courte, laissant le temps nécessaire aux deux parties de prendre la mesure de l'installation envisagée. Après avoir l'assurance que toutes les conditions requises pour un local recevant du public sont réalisables, il pourrait accueillir un tatoueur dès le mois de mars 2018

PROCHAINES DATES des conseils municipaux : 20 février 2018 à 20h et 20 mars 2018 à 20 h.